

# Sans eau avec cinq enfants depuis un an

**INEXTRICABLE** Aucun logement n'a été trouvé pour Virginia alors qu'elle est prioritaire. Elle « squatte » donc un appartement insalubre à Nice ouest

Lorsqu'à l'automne 2008, elle a appris qu'elle faisait partie des prioritaires pour un logement, au titre de la loi DALO, Virginia Bodart a légitimement pensé que tout allait s'arranger. Fini le temps où elle dormait dans la voiture... Les mois ont passé et aucun appartement n'a été proposé à cette mère de six enfants dont cinq sont encore avec elle. Aidée par son avocat M<sup>r</sup> Frédéric Carrez, Virginia s'est adressée au tribunal administratif qui le 4 février dernier a enjoint la préfecture de trouver un appartement de type T5 à la famille, dans un délai de dix jours, et sous astreinte de 465 € par mois. Une somme d'argent qui, lorsqu'elle est exigée, est versée au fonds d'aménagement urbain qui doit œuvrer à la construction de logements sociaux. Cette injonction du tribunal n'a eu aucun effet. L'avocat veut à nouveau s'adresser à la justice en demandant cette fois-ci des dommages et intérêts au profit de la famille.

## Une impasse

Mais en attendant, Virginia s'enfonce dans une situation kafkaïenne dans laquelle elle s'est retrouvée faute d'avoir été logée décemment. Cette mère de famille, qui travaille comme caissière



Virginia se débrouille comme elle peut avec des bidons d'eau remplis chez des voisins et des packs d'eau qui lui coûtent très cher. Pour son avocat, c'est une situation qui dépasse l'entendement. (Photo Richard Ray)

à temps partiel, s'est installée dans l'appartement d'une amie, dans un immeuble de la route de Grenoble géré par Côte d'Azur Habitat. Elle pensait pouvoir récupérer légalement la location. En fait, elle n'a récupéré que des ennuis, succédant à une locataire « mauvais payeur », qui plus est en bute avec son voisinage. À cela se sont

ajoutés des soucis avec sa fille aînée, et une ambiance pour le moins agitée dans l'appartement. « Je me suis expliquée avec les locataires. Les choses se sont calmées », affirme Virginia. Mais la situation reste invivable. Du fait de son statut de « squatteuse », le compteur d'eau a été enlevé en septembre 2009. « J'ai demandé au préfet de

surseoir au concours de la force publique pour l'expulsion, ce qui était tout de même logique. Mais maintenant ma cliente n'est ni expulsable, ni régularisable dans l'appartement qu'elle occupe »... Virginia doit en outre chaque mois au bailleur social une indemnité d'occupation. Actuellement, on lui prélève 150 €.

## Situation « limite »

« Le cas de Mme Bodart est édifiant », commente l'avocat. « C'est l'illustration de l'échec de la loi DALO, malgré les belles intentions. On nous répond toujours qu'il n'y a pas de logement disponible malgré les recherches, etc. L'État pourrait réquisitionner, imposer ses candidatures aux bailleurs sociaux... Là on bute et rien ne change pour les fa-

milles prioritaires ». Virginia vit aujourd'hui en achetant des packs d'eau, en portant le linge au Lavomatic, en demandant à des voisins de pouvoir remplir des bidons. « Rester propre, arriver à faire le ménage, c'est l'essentiel. Mais je dépense parfois plus de 200 € par mois pour des packs d'eau ».

SYLVIE BÉAL

## 238 ménages relogés

La préfecture tient un décompte très précis du nombre de dossiers DALO (Droit au logement prioritaire). Elle détaille point par point quelle est son action et quels sont les moyens mis en œuvre afin de donner une suite favorable aux ménages déclarés prioritaires. Depuis la mise en place du dispositif (2008), 3253 demandes ont été déposées auprès de la commission de médiation. Dans le même temps 900 dossiers ont été validés comme prioritaires au droit au logement, dont 482 depuis le début de cette année. Sur ces 900 prioritaires, 238 ménages

ont été relogés et sont entrés dans les lieux. En revanche une centaine de ménages « ont refusé la proposition faite ou ont été refusés par le bailleur social ». Les raisons du refus sont liées à l'inadéquation de l'appartement à la composition de la famille ou à l'insuffisance de revenus une fois le loyer ou le solde du loyer acquitté. Par ailleurs, 30 personnes ou ménages dans l'incapacité pour des raisons sociales ou financières d'accéder à une location classique, ont été déclarés prioritaires pour un hébergement. Douze sont allés dans une structure héberge-

ment, 17 ont refusé. La préfecture précise que 80 % des relogements DALO s'effectuent sur le contingent préfectoral dans le parc social. Ce contingent est cependant également destiné à d'autres publics (personnes sortant de structures d'hébergement, vivant dans un habitat indigne, obligées de déménager à cause d'une opération de rénovation urbaine, fonctionnaires...) Ces attributions DALO sont à mettre en parallèle avec le nombre total d'attributions de logements sociaux par an dans le département : 2300.

## En bref

**Semaine des avocats et du droit**  
Les avocats du barreau de Nice procéderont à des séances de consultations gratuites

les 17, 18 et 19 novembre. Elles se tiendront de 10 à 13 h et de 14 à 16 h, dans la salle Pierre-Joselet de la bibliothèque des

avocats, 19, rue Alexandre-Mari.

**Secours populaire**  
Secours populaire Le Secours populaire

français, 30, rue Bonaparte, est ouvert aujourd'hui, de 10 h à 18 h (nombreux vêtements, sacs, chaussures, etc.).

EXCLUSIF à NICE

**SCAPA**  
COLLECTION

CHAMPAGNE ET MACARONS  
MARDI 16 NOVEMBRE  
de 18h à 21h

5, rue de la liberté  
06000 NICE  
www.scapanice.fr  
04 93 01 58 29

SCAPA / SCAPA SPORTS / SCAPA HOME